

***Normes d'agrément pour les
programmes de formation
en soins de santé bucco-dentaires***

(Créer et insérer une image)

CADC-AS-XXX-26 (org-type-#-year)

Normes d'agrément pour les programmes de formation en soins de santé bucco-dentaires



« Une marque de commerce de la Commission de l'agrément dentaire du Canada, exerçant ses activités sous le nom de CADDC. »

Commission of Dental Accreditation of Canada (CDAC) |
Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADDC)
C.P. 34048, COP Strandherd d'Ottawa
Ottawa (Ontario) K2J 5B1

Ligne directe : 613 801-9405
Sans frais : 866 521-2322
Adresse de courriel : cdac@cdac-cadc.ca

Première publication et entrée en vigueur : XX XX 202X

© Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADDC), 2026-2027

Tous droits réservés. Toute reproduction, copie ou distribution est interdite sans l'autorisation écrite préalable de la CADDC.

Pour obtenir un exemplaire des présentes normes et des publications connexes, consultez notre site Web à l'adresse www.cadc-cadc.ca ou composez le numéro sans frais 855 421-2322.

Avant-propos

Il s'agit de la première édition de **CADC-AS-XXX-YY** des Normes d'agrément pour les programmes de formation en soins de santé bucco-dentaires.

Les Normes d'agrément de la Commission d'agrément dentaire du Canada (CADC) pour les programmes de formation en soins de santé bucco-dentaires ont été approuvées par le Comité des normes, sous l'autorité du conseil d'administration de la CADC, le **jour-mois-année**.

Les Normes d'agrément de la CADC pour les programmes de formation en soins de santé bucco-dentaires visent à garantir que ces programmes fournissent aux étudiants les connaissances, les aptitudes, les attitudes et les compétences nécessaires pour prodiguer des soins compétents aux patients. Ces normes d'agrément définissent les exigences applicables aux programmes agréés afin de promouvoir l'excellence en matière de formation, contribuant ainsi à l'amélioration de la santé bucco-dentaire, dans le respect des spécificités culturelles des communautés desservies.

Ces normes d'agrément sont le fruit d'un effort collaboratif entre les parties intéressées, notamment les formateurs, les cliniciens, les commissions d'examen et les organismes de réglementation. Elles reflètent la nature évolutive des soins de santé bucco-dentaires et la nécessité pour les programmes de formation de s'adapter aux demandes évolutives et aux avancées dans les professions de la dentisterie, de l'hygiène dentaire et de l'assistance dentaire.

Ces normes feront l'objet d'un examen et d'une mise à jour périodiques afin de refléter la nature dynamique de la formation et de la pratique des soins de santé bucco-dentaires.

Toute demande de renseignements concernant cette publication doit être adressée à la CADC, C.P. 34048, COP Strandherd d'Ottawa (Ontario) K2J 5B1.

Table des matières

Avant-propos

Remerciements

Introduction

Normes d'agrément

DOMAINE 1 : Sécurité publique et gestion des risques

DOMAINE 2 : Gouvernance, leadership et assurance qualité

DOMAINE 3 : Conception, mise en œuvre et ressources du programme

DOMAINE 4 : Expériences d'apprentissage des étudiants et soutien

DOMAINE 5 : Évaluation en vue de l'admission à la profession

DOMAINE 6 : Spécificité culturelle et soins axés sur la communauté

Renseignements propres à la profession

ANNEXE A : Programmes d'assistance dentaire

ANNEXE B : Programme d'hygiène dentaire

ANNEXE C : Programme de dentisterie

Remarque : Des renseignements propres à chaque profession ont été inclus dans cette 2^e ébauche aux fins d'information et de consultation uniquement en vue de faciliter l'examen et la formulation de commentaires. Ce contenu figurera dans le document d'orientation.

Remerciements

La Commission d'agrément dentaire du Canada (CADC) tient à remercier les membres du Comité des normes et des sous-comités qui ont contribué à l'élaboration initiale, à la révision continue et à l'amélioration constante de ces normes d'agrément.

Les personnes ayant contribué aux différents aspects du processus d'élaboration des normes sont énumérées ci-dessous :

Comité des normes :

Sous-comités/groupes de travail :

Traducteurs et réviseurs de langue française :

Introduction

1. Généralités

La Commission d'agrément dentaire du Canada (CADC) est un partenariat regroupant des membres issus du secteur public et d'organismes représentant les professionnels de la santé bucco-dentaire, les formateurs, les commissions d'examen et les organismes de réglementation. En consultation avec ses partenaires, la CADC élabore et approuve des normes relatives aux programmes de formation qui préparent les dentistes, les spécialistes dentaires, les stagiaires et résidents en médecine dentaire, les hygiénistes dentaires et les assistants dentaires à l'admission à la profession. La CADC élabore et approuve également des normes relatives aux services dentaires en établissement.

En établissant un cadre d'agrément, les normes de la CADC visent à :

1. S'assurer que les programmes de formation répondent à des normes rigoureuses.
2. Favoriser l'amélioration continue de la qualité.
3. Promouvoir l'innovation et les pratiques exemplaires en matière de soins de santé bucco-dentaires.
4. Favoriser l'accès équitable aux soins de santé bucco-dentaires et répondre aux besoins de la population et des communautés en matière de santé bucco-dentaire.

La CADC s'engage à promouvoir l'excellence dans la formation en soins de santé bucco-dentaires et à veiller à ce que les programmes agréés permettent aux étudiants d'acquérir les compétences nécessaires à la réussite de leur carrière.

2. Processus d'agrément

Le point de départ du processus d'agrément repose sur l'élaboration, l'approbation et la révision continue des normes d'agrément par la CADC. Les programmes d'enseignement et les services dentaires sont invités à présenter une demande d'évaluation par rapport aux normes en vigueur.

Les programmes qui demandent à être évalués soumettent une documentation détaillée présentant les éléments justifiant leur conformité aux normes d'agrément. Une visite d'évaluation est ensuite organisée, et une équipe d'évaluation mène des entrevues avec les membres du corps professoral, les étudiants et d'autres parties prenantes afin d'obtenir des renseignements supplémentaires.

Ce processus permet de clarifier les questions soulevées par la demande et, de manière générale, de s'assurer que la documentation reflète bien le programme ou le service. L'équipe d'évaluation soumet un rapport à la CADC, qui détermine ensuite l'admissibilité du programme ou du service à l'agrément. Les programmes et les services qui respectent ou dépassent les normes se voient accorder le statut d'agrément.

3. Application des normes et objectifs

Ces normes d'agrément s'appliquent à tous les programmes de formation en dentisterie, en hygiène dentaire et en assistance dentaire, nouveaux et établis, qui souhaitent obtenir l'agrément de la CADC. Elles établissent les critères auxquels les établissements doivent se conformer pour démontrer leur capacité à former des étudiants compétents, prêts à exercer les professions associées à la santé bucco-dentaire au Canada.

Ces normes d'agrément visent à :

1. Promouvoir l'uniformité, la transparence et la qualité de la formation en soins de santé bucco-dentaires partout au Canada.
2. Assurer la conformité aux priorités nationales en matière de santé bucco-dentaire, à la pratique interprofessionnelle et aux technologies émergentes.

3. Soutenir l'amélioration continue des programmes grâce à des pratiques fondées sur des données probantes et à la rétroaction des parties prenantes.
4. Améliorer la qualité de la formation en santé bucco-dentaire en veillant à ce que les programmes agréés forment des apprenants compétents pour l'exercice de la profession et prêts à répondre aux exigences professionnelles et éthiques.
5. Promouvoir l'équité et l'accès à la formation et aux services de soins de santé bucco-dentaires pour les populations vulnérables et mal desservies.

4. Le cadre des normes

Ces normes sont présentées de manière logique, avec des renseignements répartis sur cinq niveaux, comme indiqué et décrit dans le tableau ci-dessous.

Niveau	Description
Domaine	Domaine d'expertise commun ou terminologie organisationnelle visant à faciliter la conformité aux normes d'agrément dans le domaine de la formation en soins de santé bucco-dentaires
Portée	Résultat(s) globaux à atteindre en respectant les normes associées
Norme	Élément mesurable
Résultats	Critères à mettre en place pour assurer la conformité à la norme
Preuves requises	Documentation, données, politiques, processus et registres précis démontrant l'atteinte d'un résultat. Les preuves requises doivent être soumises avec la documentation préalable à la visite d'évaluation ou conformément aux demandes figurant dans un rapport d'étape; elles seront vérifiées sur place lors de la visite. Les programmes peuvent fournir une brève description narrative pour mettre en contexte les preuves requises, accompagnée de documents, de registres ou d'exemples à l'appui illustrant et étayant les renseignements fournis. Remarque : Une seule source de preuves requises peut s'appliquer à un ou plusieurs résultats. Toutefois, elle sera examinée et évaluée dans le contexte du résultat concerné.

DOMAINE 1 : Sécurité publique et gestion des risques

Portée : S'assurer que le programme applique les principes de sécurité, de gestion des risques et de conformité réglementaire afin de protéger les patients, le public, les étudiants, le corps professoral, le personnel et l'équipe de santé bucco-dentaire. Le programme doit s'inscrire dans une culture qui favorise la prévention et le contrôle des infections, la préparation aux situations d'urgence, la sécurité radiologique, la santé et la sécurité au travail, la sécurité des patients, ainsi que le respect des obligations éthiques et légales.

Norme 1.1 – Prévention et contrôle des infections (PCI) et gestion des risques	
Les étudiants respectent les exigences en matière de prévention et de contrôle des infections (PCI), tout en cernant et en atténuant les risques liés aux dangers professionnels et environnementaux dans le milieu de pratique, conformément aux exigences réglementaires et professionnelles.	
Résultat d'apprentissage 1.1.1 – La PCI en pratique Le programme prépare les étudiants à respecter systématiquement les exigences en matière de PCI dans la pratique, tout en maintenant un système soutenu par des politiques et des procédures appropriées.	Preuves requises 1. Politiques et procédures actuelles en matière de PCI conformes à la législation applicable, aux exigences réglementaires et aux pratiques exemplaires reconnues. 2. Corps professoral et administratif chargé d'enseigner, d'observer, de superviser, d'évaluer et de valider le respect par les étudiants des exigences en matière de prévention et de contrôle des infections (PCI) – exemple de registres caviardés d'évaluation clinique des étudiants, de vérifications de dossiers médicaux, de vérifications de cliniques, d'examens d'assurance qualité (AQ) ou d'évaluations par le corps professoral des registres sur la PCI, conformément à la réglementation. 3. Dossiers d'évaluation des compétences présentant les résultats globaux des examens pratiques, des évaluations en laboratoire ou des activités de simulation des deux dernières années. 4. Rapports sur les mesures correctives et l'amélioration de la qualité documentant les mesures à prendre et les décisions de suivi visant à remédier aux lacunes en matière de PCI.
Résultat 1.1.2 – Formation et préparation en matière de sécurité Le programme offre une orientation et une formation en évaluation des risques à l'ensemble du corps professoral, du personnel et des étudiants, ainsi qu'une évaluation régulière des risques visant à cerner et à gérer les dangers, les interventions d'urgence et les enjeux liés à la santé et à la sécurité au travail.	Preuves requises 1. Politiques et procédures en matière de santé et de sécurité, y compris les registres et renseignements sur la vaccination, les fiches signalétiques (FS), la formation sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), ainsi que les manuels de santé et de sécurité pour les cliniques et les laboratoires. 2. Mécanismes et registres de signalement, d'enquête et de traitement des incidents et des accidents évités de justesse liés à la santé et à la sécurité au travail. 3. Registres attestant que le corps professoral, le personnel et les étudiants détiennent une formation en premiers soins, en soins de base ou en réanimation cardiorespiratoire (RCR) exigée par la réglementation professionnelle. Remarque : Les registres de l'établissement et/ou le système d'autorisation d'exercice de la profession peuvent être présentés à titre de preuve de conformité.

Résultat 1.1.3 – Installations sécuritaires et accessibles Les installations du programme sont sécuritaires, bien entretenues, accessibles et conformes aux exigences provinciales et réglementaires en matière de santé et de sécurité.	Preuves requises 1. Certificat(s) actuel(s) de conformité aux règlements de sécurité et aux lois locales, provinciales et fédérales en matière d'accessibilité. 2. Registres de nettoyage et de désinfection des installations cliniques et de formation où le programme est offert (les registres d'établissement sont acceptables s'ils couvrent le programme). 3. Registres des aménagements favorisant l'accessibilité (rampes, projecteurs dentaires, salles de repos), des modifications apportées aux installations ou des zones ciblées pour améliorer l'accessibilité, ainsi que des plans de mesures de suivi.
Résultat 1.1.4 – Pratiques sécuritaires en radiographie Le programme permet aux étudiants d'appliquer les principes de radioprotection et de se conformer aux règlements fédéraux et provinciaux applicables en matière de sécurité radiologique dans le cadre de leur profession.	Preuves requises 1. Politique ou protocole régissant la prescription de radiographies. 2. Échantillon de 10 dossiers de patients démontrant l'interprétation des radiographies, ainsi que la justification clinique et/ou les prescriptions. 3. Protocoles d'assurance qualité, registres et politique de mesures correctives ou de reprises d'examen, conformément aux règlements fédéraux et provinciaux applicables. 4. Dossiers provenant du Fichier dosimétrique national (FDN) géré par le programme des Services de dosimétrie nationaux de Santé Canada, conformément aux règlements fédéraux et provinciaux, le cas échéant, car certaines administrations peuvent ne pas l'exiger. Veuillez vous reporter aux remarques relatives aux renseignements propres à chaque profession figurant en annexe. Ce contenu figurera dans le document d'orientation.
Norme 1.2 – Soins sécuritaires et centrés sur le patient Les étudiants prodiguent des soins sécuritaires, complets et centrés sur le patient grâce à une prise de décision et à une communication tenant compte des risques.	
Résultat – 1.2.1 Consentement et confidentialité Le programme met en œuvre des politiques visant à obtenir le consentement éclairé du patient, à préserver la confidentialité et à communiquer les risques associés aux soins qui lui sont prodigués, conformément aux exigences applicables en matière de protection des renseignements personnels.	Preuves requises 1. Politique et procédures actuelles mises en œuvre et conformes aux exigences provinciales et fédérales en matière de protection des renseignements personnels, y compris la protection des renseignements numériques. 2. Registres de traitement des patients et de conservation de leurs renseignements 3. Échantillon de 10 dossiers de patients documentant le consentement ou le refus éclairé, les décisions, les risques, les effets secondaires, le suivi ou l'orientation vers un plan de traitement. 4. Registres d'orientation et de formation destinés aux étudiants, au corps professoral, ainsi qu'au personnel enseignant et administratif sur le consentement et la confidentialité, y compris la cybersécurité.

	5. Registres d'assurance qualité et de suivi des mesures correctives concernant les problèmes de consentement et de confidentialité.
Résultat 1.2.2 – Suivi de la sécurité des patients Le programme prépare les étudiants à prodiguer des soins cliniques sécuritaires et de qualité aux patients grâce au suivi d'une documentation exacte et complète, à la gestion des dossiers et aux résultats obtenus auprès des patients.	Preuves requises 1. Processus de vérification des dossiers médicaux avec examen et validation par le corps professoral, ainsi qu'un échantillon de 10 dossiers de patients vérifiés. 2. Processus et protocole de signalement et de documentation liés aux soins dans les dossiers des patients. 3. Suivi d'assurance qualité visant à corriger les erreurs des étudiants dans le cadre du suivi de la sécurité des patients (les registres de l'établissement sont acceptables s'ils couvrent le programme).
Norme 1.31 – Pratique légale et éthique Les étudiants font preuve de responsabilités éthiques et légales liées aux soins et à la prise en charge des patients.	
Résultat 1.3.1 – Responsabilités professionnelles et éthiques Le programme prépare les étudiants à se conformer au code de déontologie et aux normes de pratique professionnelle et éthique applicables à leur profession et relevant de région.	Preuves requises 1. Registres de la formation théorique et/ou clinique. 2. Registres d'évaluation de la pratique professionnelle et éthique.
Résultat 1.3.2 – Protocoles de protection Le programme forme les étudiants à protéger les populations vulnérables en reconnaissant et en signalant les cas présumés de maltraitance ou de négligence, tout en respectant la confidentialité, l'autonomie du patient et la responsabilité sociale dans le cadre des obligations légales et éthiques.	Preuves requises 1. Politiques, procédures et/ou protocoles actuels en matière de protection, conformes aux exigences provinciales et/ou fédérales. 2. Registres de la formation théorique et/ou clinique. 3. Registres d'évaluation portant sur les cas de maltraitance et de négligence reconnus et signalés.

DOMAINE 2 : Gouvernance, leadership et assurance qualité

Portée : S'assurer que le programme dispose de structures, d'un cadre de gouvernance, de responsabilités en matière de leadership et d'un système d'assurance qualité qui soutiennent la pratique professionnelle. Les étudiants sont sensibilisés aux structures qui favorisent la responsabilisation, l'amélioration continue et la prise de décisions fondées sur des données probantes, et ils peuvent y contribuer et y participer.

Norme 2.1 – Gouvernance Les étudiants bénéficient d'un programme bien encadré et participent aux structures de gouvernance liées à la qualité du programme, au programme d'études et à l'environnement d'apprentissage.	
Résultat 2.1.1 – Structures de gouvernance Le programme fonctionne au sein d'une structure de gouvernance où les pouvoirs, les responsabilités en matière de reddition de comptes, les responsabilités décisionnelles ainsi que les mécanismes d'examen et d'amélioration sont clairement définis.	Preuves requises 1. Organigrammes précisant la position des autorités et les liens hiérarchiques applicables au programme. 2. Mandats des comités assumant des responsabilités de gouvernance et de leadership.
Résultat 2.1.2 – Représentation au sein de la gouvernance Le programme démontre que les étudiants, ainsi que le corps professoral et le personnel du domaine de la santé bucco-dentaire, sont représentés au sein des structures de gouvernance.	Preuves requises 1. Registres d'adhésion, de participation ou de consultation des étudiants, du corps professoral et du personnel au sein des structures de gouvernance. 2. Examen ou rapport de la direction comprenant réponse, mesures prises et communications aux étudiants concernant la rétroaction et les décisions.
Norme 2.2 – Direction du programme Les étudiants bénéficient d'une direction qui fait preuve de responsabilité, d'un engagement envers une supervision transparente et d'une amélioration continue du programme.	
Résultat 2.2.1 – Autonomie de la direction La direction du programme a la responsabilité, la capacité et l'autorité nécessaires pour superviser et gérer les activités du programme.	Preuves requises 1. Description de postes des responsables du programme. 2. Documentation relative à la planification du programme et à son orientation future.
Résultat 2.2.2 – Protocoles de communication La direction du programme communique les exigences, les attentes et les politiques de l'établissement de manière claire, opportune et précise aux étudiants, au corps professoral et au personnel.	Preuves requises 1. Politiques et procédures de communication en vigueur. 2. Registres des méthodes de communication utilisées, comme les babillards, l'intranet/Internet ou les portails destinés au corps professoral et aux étudiants. 3. Exemples de registres attestant de la communication des exigences ou des changements importants émanant de la direction depuis la dernière visite d'évaluation.
Résultat 2.2.3 – Prise de décision éclairée Les décisions académiques et cliniques du programme s'appuient sur l'expertise du corps professoral et du personnel, sur les commentaires des étudiants et des parties intéressées, ainsi que sur des pratiques fondées sur des données probantes.	Preuves requises 1. Méthodes utilisées pour recueillir, analyser et documenter les renseignements et les données pertinents. 2. Exemples de consultations menées auprès des groupes concernés au cours des deux dernières années et de la manière dont leurs commentaires ont influencé les décisions relatives au programme.
Norme 2.3 – Assurance de la qualité et amélioration continue Les étudiants, le corps professoral et le personnel contribuent aux processus d'assurance de la qualité et d'amélioration continue du programme, et ils en tirent profit.	
Résultat 2.3.1 – Contributions à la qualité du programme	Preuves requises

Le programme permet aux étudiants, au corps professoral, au personnel, aux patients ou aux clients et aux autres parties intéressées de contribuer à ses efforts en matière d'assurance qualité et d'amélioration.	1. Démontrer comment les commentaires sont recueillis, examinés, pris en compte et intégrés aux processus d'amélioration continue de la qualité afin d'améliorer la gouvernance, le fonctionnement global et la qualité du programme.
Résultat 2.3.2 – Performance et évaluation du programme Le programme recueille et analyse des données sur le rendement des étudiants, les résultats du programme, la satisfaction et l'efficacité.	Preuves requises 1. Registres et analyse des renseignements sur la performance du programme, pouvant inclure les taux d'achèvement du programme, les sondages sur l'obtention du diplôme des étudiants ou les résultats aux examens nationaux et/ou des données agrégées, le cas échéant, depuis la dernière visite d'évaluation. 2. Registres des changements apportés en réponse à la rétroaction et aux données reçues sur la performance du programme.

DOMAINE 3 : Conception, mise en œuvre et ressources du programme

Portée : S'assurer que le programme est conforme aux compétences actuelles propres à la profession et à l'admission à cette dernière, aux attentes réglementaires, aux pratiques fondées sur des données probantes, à la spécificité culturelle et aux dernières évolutions et technologies. Le programme d'études et les expériences d'apprentissage offrent aux étudiants la possibilité d'acquérir les connaissances fondamentales nécessaires à la pratique clinique et professionnelle, notamment en matière de pensée critique, d'apprentissage interprofessionnel, de littératie en santé et d'approches adaptées aux réalités culturelles.

Norme 3.1 – Programme d'études axé sur les compétences Les étudiants suivent un programme d'études élaboré conformément aux compétences définies à l'échelle nationale et aux tendances émergentes en matière de soins de santé bucco-dentaires.	
Résultat 3.1.1 – Élaboration du programme d'études Le programme d'études qui prépare les étudiants à une pratique sécuritaire, compétente, fondée sur des données probantes et adaptée à l'admission à la profession est élaboré, maintenu à jour et revu sur une base régulière.	Preuves requises 1. Processus documenté d'élaboration et de révision du programme d'études, accompagné d'exemples récents de modifications apportées en réponse à des données probantes, à des mises à jour des compétences, à des changements réglementaires ou aux résultats du programme. 2. Preuve de l'enchaînement et de l'intégration du programme d'études, depuis les connaissances fondamentales jusqu'à l'application clinique ou professionnelle. 3. Profil de performance de l'école ou du programme depuis le dernier cycle d'évaluation – résultats agrégés des apprenants et autres preuves de performance du programme utilisées pour évaluer l'élaboration et l'efficacité du programme d'études.
Résultat 3.1.2 – Harmonisation du programme d'études avec le contenu Le programme d'études et les résultats d'apprentissage attendus des cours sont harmonisés avec les résultats attendus du programme et des diplômés, et ils tiennent compte des compétences professionnelles requises pour exercer la profession.	Preuves requises 1. Plan de cours actuel établissant le lien entre les résultats d'apprentissage attendus du programme et des diplômés, les résultats d'apprentissage des cours et les compétences requises pour l'admission à la profession. 2. Plans de cours et documentation de la progression et des apprentissages montrant comment les compétences sont présentées, développées, mises en pratique et évaluées. 3. Processus et échéancier documentés pour l'examen et la mise à jour du plan de cours et de son contenu en cas de modification des cadres de compétences ou des normes réglementaires. Veillez vous reporter aux remarques relatives aux renseignements propres à chaque profession figurant en annexe. Ce contenu figurera dans le document d'orientation.
Résultat d'apprentissage 3.1.3 – Tendances actuelles et émergentes dans la pratique Le programme d'études prépare les étudiants à évaluer de manière critique et à appliquer les données probantes actuelles ainsi que les développements émergents en matière de soins de santé bucco-dentaires pertinents pour une pratique professionnelle sécuritaire.	Preuves requises 1. Registres relatifs au programme d'études démontrant l'intégration et la prise en compte des tendances actuelles et émergentes ainsi que des changements de paradigmes dans les cours et les expériences d'apprentissage clinique. 2. Évaluation des résultats d'apprentissage démontrant que les étudiants sont capables de repérer, d'évaluer, d'interpréter et d'appliquer les données probantes à des

	décisions cliniques ou professionnelles. 3. Registres des technologies, techniques ou changements de pratique, par exemple, l'évolution des théories de gestion des soins de santé bucco-dentaires intégrées au programme d'études et évaluées après leur mise en œuvre.
Norme 3.2 – Enseignement efficace Les étudiants sont exposés à des méthodes d'enseignement diversifiées, inclusives, stimulantes, adaptées à la culture et fondées sur des données probantes, qui favorisent les compétences interprofessionnelles et la pensée critique, et facilitent le développement des compétences.	
Résultat 3.2.1 – Méthodes d'enseignement Le programme utilise des méthodes d'enseignement variées et délibérément conçues de manière à permettre aux étudiants d'atteindre les compétences et les résultats d'apprentissage requis, en fonction de leurs besoins d'apprentissage et de leur stade de développement des compétences.	Preuves requises 1. Plans de cours, descriptions de cours ou document décrivant le déroulement du cours, présentant les stratégies pédagogiques ou les modalités ou les guides d'enseignement. 2. Conception universelle de l'apprentissage (CUA) visant à présenter divers systèmes de connaissances, approches pédagogiques et autres modes d'apprentissage.
Résultat 3.2.2 – Corps professoral qualifié et supervision clinique Le programme démontre que les stages cliniques des étudiants et leurs interactions avec les patients se déroulent sous la supervision de praticiens en soins de santé bucco-dentaires qualifiés et agréés, autorisés ou certifiés, conformément aux exigences des autorités réglementaires.	Preuves requises 1. Les titres de compétences du corps professoral et des superviseurs, leur statut d'inscription, d'autorisation d'exercice ou de certification, le cas échéant, leur expérience clinique et la preuve de leur expertise par rapport à leurs responsabilités d'enseignement. 2. Ratios étudiants-instructeurs en supervision préclinique et clinique, et justification. 3. Procédures de vérification des titres de compétences et de la situation professionnelle actuelle. Veillez vous reporter aux remarques relatives aux renseignements propres à chaque profession figurant en annexe. Ce contenu figurera dans le document d'orientation.
Résultat 3.2.3 – Apprentissage interprofessionnel Le programme offre aux étudiants la possibilité de participer à des activités d'apprentissage qui favorisent le développement de compétences interprofessionnelles et la mise en application de pratiques de soins de santé collaboratives.	Preuves requises 1. Échéanciers et descriptions des activités d'apprentissage interprofessionnel, accompagnés d'exemples de communication collaborative, de compréhension des rôles, d'orientation vers d'autres professionnels, de travail d'équipe et de soins coordonnés centrés sur le patient, en collaboration avec d'autres professionnels.
Norme 3.3 – Disponibilité des ressources Les étudiants, le corps professoral et le personnel bénéficient de ressources d'apprentissage, cliniques, technologiques et académiques accessibles, actuelles et durables pour dispenser le programme d'études et atteindre ses objectifs.	
Résultat 3.3.1 – Accès aux environnements d'apprentissage Le programme offre aux étudiants, au corps professoral et au personnel l'accès à des environnements d'apprentissage bien entretenus et accessibles, y compris des installations et de l'équipement précliniques et cliniques qui favorisent l'obtention des résultats d'apprentissage.	Preuves requises 1. Inventaire, disponibilité et horaire d'utilisation des installations et de l'équipement nécessaires à l'enseignement du programme d'études, en fonction du ratio corps professoral-étudiants.

Résultat 3.3.2 – Accès aux ressources d'apprentissage Ce programme permet aux étudiants et au corps professoral d'accéder à des ressources pédagogiques actuelles et adaptées à leur discipline, à des outils numériques, à des technologies, à des ressources documentaires ainsi qu'à du soutien pédagogique afin de mener à bien le programme d'études.	Preuves requises 1. Politiques régissant l'utilisation sécuritaire et éthique des ressources d'apprentissage et des technologies basées sur l'intelligence artificielle (IA), y compris les exigences en matière de confidentialité, de sécurité et d'intégrité pédagogique. 2. Inventaires à jour et accès des étudiants à la bibliothèque, aux bases de données, aux plateformes d'apprentissage en ligne, aux simulations, aux logiciels et/ou à d'autres ressources d'apprentissage. 3. Séance d'orientation ou de formation destinée aux étudiants sur la manière d'utiliser efficacement les technologies et les ressources d'apprentissage.
Résultat 3.3.3 – Expériences de pratique diversifiées Le programme offre aux étudiants l'accès à une diversité de patients et d'expériences cliniques afin de leur permettre de démontrer leur capacité à prodiguer des soins de santé bucco-dentaires à différents groupes et besoins, dans le but de faciliter leur admission à la profession.	Preuves requises 1. Processus administratif de la clinique visant à constituer et à maintenir un bassin de patients. 2. Preuve d'expériences précliniques et cliniques et/ou d'expositions auprès de patients ou de clients ayant des besoins variés. 3. Gestion par le programme de l'affectation des étudiants à des patients issus de groupes et de besoins divers (populations vulnérables), avec suivi de l'expérience individuelle et prise en compte des lacunes.
Résultat 3.3.4 – Personnel de soutien qualifié Le programme emploie du personnel administratif, technique et autre qualifié pour soutenir sa mise en œuvre.	Preuves requises 1. Descriptions de poste du personnel de soutien, ainsi que les qualifications, l'expérience, la formation et les certifications ou titres de compétences requis. 2. Horaires de présence du personnel pour les laboratoires, les stages précliniques et cliniques.
Résultat 3.3.5 – Durabilité des ressources Le programme démontre qu'il a planifié les ressources financières, humaines, matérielles, technologiques et cliniques nécessaires pour maintenir et améliorer la qualité de l'enseignement et l'acquisition des compétences.	Preuves requises 1. Approbation des plans d'exploitation et d'investissement ainsi que du budget pour les besoins du programme, comme le remplacement d'équipement, l'entretien préventif, le renouvellement de la technologie et l'aménagement des installations. 2. Plans de relève ou de continuité des effectifs et du corps professoral en cas de risque de pénurie de personnel. 3. Examen des preuves démontrant que les décisions relatives aux ressources tiennent compte des changements apportés au programme d'études, à la taille des cohortes, à la technologie, à la réglementation et aux constatations en matière de qualité.
Norme 3.4 – Recherche et activités académiques Les étudiants apprennent dans un environnement académique, adapté au type de programme ainsi qu'à la mission et au mandat de leur établissement, au sein duquel le corps professoral mène des activités de recherche ou d'autres activités académiques afin d'orienter la formation et la pratique.	

Résultat 3.4.1 – Environnement de recherche et activités académiques du corps professoral Le programme favorise un milieu universitaire dans lequel les membres du corps professoral mènent ou sont incités à mener des recherches ou d'autres formes d'activités académiques en lien avec la profession et la mission des soins centrés sur le patient.	Preuves requises 1. Attentes en matière de recherche ou d'activités académiques qui s'appliquent au corps professoral, y compris toute stratégie, politique ou disposition relative à la charge de travail propre à l'établissement, au corps professoral ou au programme. 2. Registre des activités académiques du corps professoral, en lien avec le mandat ou la mission du programme. 3. Description de l'infrastructure disponible pour soutenir les activités académiques, y compris l'accès aux ressources de la bibliothèque et aux bases de données universitaires. 4. Description des autres formes de soutien pour les activités académiques et la recherche, comme les processus d'évaluation éthique de la recherche (le cas échéant), le temps réservé à la recherche, le financement ou les autres ressources de l'établissement. Veillez vous reporter aux remarques relatives aux renseignements propres à chaque profession figurant en annexe. Ce contenu figurera dans le document d'orientation.
Résultat 3.4.2 – Participation des étudiants à la recherche et aux activités académiques Le programme offre aux étudiants des occasions de participer à des activités de recherche ou à d'autres activités académiques, conformément aux compétences qui permettent d'être admis à la profession et au type de programme.	Preuves requises 1. Liste des possibilités de recherche et d'activités académiques offertes aux étudiants. 2. Registres de la participation des étudiants à des activités de recherche et académiques offertes lors de conférences, d'ateliers et/ou d'autres projets communautaires depuis la dernière évaluation. Veillez vous reporter aux remarques relatives aux renseignements propres à chaque profession figurant en annexe. Ce contenu figurera dans le document d'orientation.

DOMAINE 4 : Expériences d'apprentissage des étudiants et soutien

Portée : S'assurer que les étudiants bénéficient d'un milieu éducatif favorable, accessible, inclusif, équitable et sécuritaire sur le plan psychologique, de l'admission jusqu'à l'obtention du diplôme. Le programme offre de l'information transparente, des processus de sélection et de progression justes, des formes de soutien académique et personnel en temps opportun, des mesures d'adaptation et une préparation à la pratique professionnelle, tout en favorisant le sentiment d'appartenance, le respect et l'égalité des chances.

Norme 4.1 – Admissions et sélection transparentes	
L'admission et la sélection des étudiants au programme sont facilitées par des processus justes, équitables, uniformes et transparents, conformes aux compétences professionnelles requises par le programme.	
Résultat 4.1.1 – Exigences d'admission disponibles et accessibles Les critères d'admission au programme sont rendus publics, clairement définis et accessibles aux candidats, ce qui garantit une prise de décision éclairée lors de la présentation de la demande d'admission.	Preuves requises 1. Politique d'admission approuvée en vigueur et critères d'admission accessibles au public. 2. Renseignements destinés aux candidats précisant les conditions préalables, les documents requis, les coûts, les critères de sélection et les processus d'adaptation.
Résultat 4.1.2 – Diversité des admissions et de la rétention Ce programme favorise l'équité en matière de recrutement, d'admission, de participation, de maintien dans le programme et d'achèvement de celui-ci pour les populations autochtones et les groupes bénéficiant de mesures d'équité.	Preuves requises 1. Stratégies d'admission et de recrutement conçues pour réduire les obstacles et favoriser un accès équitable, conformément à la politique de l'établissement. 2. Preuve des mesures prises pour éliminer les obstacles affectant la participation, le maintien ou l'achèvement du programme (rétroaction sur le climat général ou le sentiment d'appartenance). 3. Preuves de stratégies de rétention adaptées aux obstacles cernés, notamment le mentorat, le soutien adapté à la culture, les services d'accessibilité, des initiatives favorisant le sentiment d'appartenance ou d'autres mesures.
Résultat 4.1.3 – Sélection juste, équitable et impartiale Le programme applique des pratiques de sélection conçues pour éliminer les préjugés et favoriser l'équité, tout en utilisant des critères uniformes, justifiables et adaptés au programme.	Preuves requises 1. Processus de sélection, y compris critères de notation et grilles d'évaluation utilisés pour évaluer les candidats à l'admission. 2. Registres de formation et d'évaluation du comité (évaluateurs/intervieweurs) adaptées à la ou aux méthodes de sélection utilisées. 3. Registres des politiques et/ou des procédures d'adaptation mises en place au cours du processus d'admission, y compris les échéanciers et les critères de décision. 4. Registres des pratiques de sélection et des mesures prises lorsque des obstacles, des inégalités ou des critères désuets sont cernés.
Résultat 4.1.4 – Adéquation des critères avec les résultats attendus du programme Le programme examine les critères d'admission afin d'en déterminer la pertinence, l'équité et l'adéquation avec les résultats d'apprentissage, la réussite des	Preuves requises 1. Examen des critères d'admission, accompagné des éléments attestant des modifications apportées afin de démontrer leur adéquation avec les résultats du programme.

étudiants et la préparation à la vie professionnelle, sans créer d'obstacles.	
Norme 4.2 – Services de soutien accessibles Les étudiants connaissent les exigences académiques et ont accès à des services de soutien académique, personnel et professionnel pour répondre à leurs besoins tout au long du programme.	
Résultat 4.2.1 – Accès à l'information sur les programmes Le programme offre un accès rapide à des renseignements exacts et transparents sur les frais de scolarité, les frais accessoires, la structure du programme d'études, les politiques d'évaluation, les processus d'adaptation, les modalités de transfert ou de reconnaissance des acquis, le cas échéant, ainsi que les conditions d'obtention du diplôme.	Preuves requises 1. Manuels actuels de l'étudiant, site Web, système de gestion de l'apprentissage ou autres plateformes présentant l'information sur le programme et le contrôle des versions. 2. Rétroaction des étudiants ou preuves de vérification concernant l'accessibilité, la clarté et l'exactitude des renseignements sur le programme. 3. Renseignements destinés aux étudiants se trouvant dans des situations particulières, y compris un congé, une réadmission, un transfert, une reconnaissance des acquis, d'apprentissages antérieurs ou d'autres parcours applicables.
Résultat 4.2.2 – Soutien académique en cas de plaintes et d'appels Le programme offre aux étudiants des mécanismes accessibles leur permettant d'aborder leurs difficultés scolaires et il leur propose des possibilités d'amélioration scolaire, de rattrapage, ainsi que de recours ou de réclamations.	Preuves requises 1. Politiques et procédures en vigueur concernant le soutien académique en matière de plaintes, d'appels et de griefs. 2. Registres démontrant l'accès et l'utilisation de ces mécanismes par les étudiants, indiquant les délais de réponse et les résultats agrégés. Remarque : Les politiques et/ou les registres de l'établissement applicables peuvent être utilisés lorsqu'ils couvrent le programme.
Résultat 4.2.3 – Accès aux services de soutien Le programme offre aux étudiants l'accès à des services d'orientation scolaire, de counseling en matière de santé et de bien-être, d'aide financière, de mesures d'adaptation et d'accessibilité, ainsi qu'à d'autres services de soutien.	Preuves requises 1. Services de soutien actuellement offerts aux étudiants, y compris les renseignements fournis sur l'admissibilité, les modalités d'accès, les heures d'ouverture et la confidentialité. 2. Registres de données agrégées sur l'accès aux services ou l'utilisation de ces derniers par les étudiants, le cas échéant, y compris la rétroaction des étudiants sur l'utilisation des services.
Résultat 4.2.4 – Cadre pour la recherche d'aide Le programme favorise un environnement de soutien qui incite les étudiants à demander de l'aide sans crainte, sans stigmatisation ni sanction.	Preuves requises 1. Politiques de protection des renseignements personnels et de confidentialité décrivant les modalités de demande d'aide et l'absence de représailles. 2. Orientation et communication aux étudiants sur la façon d'accéder à l'aide et sur ce à quoi s'attendre après avoir formulé une demande.
Résultat 4.2.5 – Soutien personnel en matière de santé et de mieux-être Le programme offre un accès à un soutien personnalisé dispensé par du personnel qualifié pour aider à gérer le stress et la santé mentale.	Preuves requises 1. Liste ou base de données répertoriant le personnel de soutien qualifié, les rôles professionnels, la disponibilité et les voies d'orientation.
Résultat 4.2.6 – Responsabilités des étudiants en matière de services	Preuves requises 1. Politiques ou ententes définissant la participation et les

Le programme démontre que la participation des étudiants aux activités des services de l'établissement, du programme ou des services cliniques revêt un caractère éducatif, est encadrée et adaptée au stade de leur formation, et que l'on ne fait pas appel à eux pour assumer des responsabilités opérationnelles ou de service qui exigeraient normalement l'intervention de personnel désigné.	responsabilités acceptables des étudiants en matière de services. 2. Registres de suivi et d'évaluation de la charge de travail physique des étudiants, de leur bien-être cognitif et de leurs activités de service. 3. Registres des mesures correctives prises lorsqu'une charge excessive ou un recours inapproprié aux étudiants est constaté.
Norme 4.3 – Inclusion et respect Les étudiants contribuent à une culture inclusive qui respecte la diversité et favorise l'équité dans l'environnement d'apprentissage et l'expérience étudiante du programme, et en tirent profit.	
Résultat 4.3.1 – Environnement favorisant l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) Le programme promeut et applique les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) tout au long du parcours de l'étudiant.	Preuves requises 1. Politique actuelle d'EDI décrivant l'engagement du programme ou de l'établissement, ou sa mise en œuvre, à toutes les étapes du parcours de l'étudiant (admissions, milieux d'apprentissage, formes de soutien, évaluation, formation clinique et participation globale au programme). 2. Registres anonymisés de cas de discrimination, de harcèlement, de préjugés ou de problèmes d'accessibilité, ainsi qu'aux tendances en matière de résolution, lorsque la protection des renseignements personnels le permet.
Norme 4.4 – Préparation à la carrière Les étudiants disposent des ressources nécessaires pour faire la transition vers la pratique professionnelle en soins de santé bucco-dentaires.	
Résultat 4.4.1 – Renseignements sur la carrière et l'obtention du permis d'exercice Le programme fournit des renseignements à jour et des conseils sur les exigences en matière de certification ou d'examens propres à la profession, l'inscription à l'ordre professionnel, les attentes réglementaires, les parcours de carrière et les possibilités de formation postuniversitaire.	Preuves requises 1. Communications ou références récentes provenant d'organismes de réglementation, d'organismes de certification ou d'examen et d'autres autorités compétentes. 2. Contenu de cours ou de programme portant sur la planification de carrière, la certification ou l'examen, l'inscription ou l'obtention d'un permis d'exercice et les possibilités de formation postuniversitaire.
Résultat 4.4.2 – Réalités professionnelles Le programme offre des ressources adaptées à la profession, qui portent sur les aspects psychologiques, éthiques, juridiques, réglementaires, administratifs, liés à la sécurité, à l'emploi et au mieux-être inhérents à la pratique des soins de santé bucco-dentaires.	Preuves requises 1. Activités éducatives (ateliers, séances) portant sur les modèles de milieu de travail, les attentes en matière d'emploi, les contrats ou la propriété d'un cabinet, les concepts d'affaires, les communications professionnelles, la tenue de dossiers, la prévention des infections, la santé et la sécurité au travail, le mieux-être professionnel, les comportements respectueux en milieu de travail, la sécurité psychologique, la prévention de la violence et du harcèlement, une dynamique d'équipe saine et les ressources pour gérer le stress et l'épuisement professionnel.

DOMAINE 5 : Évaluation et notation en vue de l'admission à la profession

Portée : S'assurer que les étudiants sont évalués à l'aide de méthodes équitables, valides, fiables et adaptées à la culture, conformes aux compétences nationales actuelles requises pour l'admission à la profession et au respect des attentes professionnelles au Canada.

Normes 5.1 - Processus d'évaluation Les compétences des étudiants sont évaluées selon une politique et des méthodes objectives et transparentes, qui font l'objet d'un examen en vue d'en améliorer la qualité.	
Résultat 5.1.1 – Processus d'évaluation et d'examen Le programme élabore et examine les outils et les décisions d'évaluation afin d'en vérifier la validité, la fiabilité, la pertinence, l'équité, l'accessibilité, l'absence de préjugés culturels, l'impartialité et l'uniformité entre les cours, les sites et les cohortes, et améliore les évaluations lorsque des problèmes sont cernés.	Preuves requises 1. Politiques et processus d'élaboration et de suivi des outils d'évaluation. 2. Registres des changements, améliorations, justifications et mise en œuvre des outils d'évaluation. 3. Processus de communication des changements apportés aux outils d'évaluation aux étudiants, au personnel, au corps professoral et aux cliniciens.
Norme 5.2 – Évaluation des étudiants Les étudiants sont évalués à l'aide de méthodes multimodales visant à mesurer leur capacité progressive à intégrer les connaissances et les compétences précliniques afin de pouvoir prodiguer, à la fin de leurs études, des soins compétents axés sur le patient.	
Résultat 5.2.1 – Évaluation de l'apprentissage fondamental et préclinique Le programme évalue les connaissances théoriques et les compétences précliniques des étudiants avant leur passage aux soins cliniques.	Preuves requises 1. Méthodes d'évaluation multimodales et grilles d'évaluation pour la formation préalable, didactique et axée sur les connaissances. 2. Processus de vérification de l'acquisition des connaissances théoriques préalables et de la préparation préclinique avant l'octroi de privilèges particuliers en matière de soins aux patients.
Résultat 5.2.2 – Évaluation des soins cliniques aux patients Le programme évalue les compétences des étudiants au moyen de soins directs prodigués aux patients sur place ou à distance et/ou de simulations validées adaptées à la profession, en s'appuyant sur la complexité et la diversité des expériences pour étayer les décisions relatives aux compétences.	Preuves requises 1. Méthodes d'évaluation multimodales et grilles d'évaluation pour les simulations et les soins cliniques; évaluations par le corps professoral ou les superviseurs cliniques du rendement des étudiants en soins directs aux patients et/ou en simulation, selon des critères définis. 2. Processus de validation finale à l'échelle du programme ou documentation équivalente confirmant l'acquisition des compétences en soins aux patients avant l'obtention du diplôme.
Norme 5.3 – Rétroaction sur l'acquisition des compétences Les étudiants reçoivent une rétroaction formative et sommative ainsi que des possibilités de rattrapage qui favorisent leur progression vers l'acquisition des compétences nécessaires à leur admission à la profession.	
Résultat 5.3.1 – Rétroaction et progression Le programme utilise des évaluations axées sur les objectifs et les compétences, ainsi qu'une rétroaction opportune et centrée sur l'apprenant, afin de suivre sa progression et de soutenir son perfectionnement continu.	Preuves requises 1. Processus visant à fournir des commentaires en temps opportun pour favoriser l'amélioration; ce processus est présenté en formats adaptés au contexte d'apprentissage, notamment l'écrit, l'oral, l'enregistrement audio ou vidéo, au moyen du coaching ou d'approches prospectives. 2. Rapports d'étape et registres de suivi des compétences

	montrant les réalisations des étudiants par rapport à des repères de progression définis. 3. Preuve du soutien ou des mesures prises pour les étudiants qui ne répondent pas aux attentes de progression, formulées dans un langage clair et non stigmatisant.
Résultat 5.3.2 – Rattrapage et réévaluation Le programme a défini des parcours de rattrapage et de réévaluation clairs, accessibles et appliqués de manière uniforme pour les étudiants qui n’ont pas atteint les niveaux de compétence attendus.	Preuves requises 1. Politique de promotion des étudiants décrivant les critères de rattrapage, de réévaluation et de progression. 2. Exemple de plan de rattrapage pour les étudiants cernant les lacunes, les mesures à prendre, les mesures de soutien et les critères de réévaluation, ainsi que les résultats après la réévaluation. 3. Processus de repérage et de gestion des situations où surviennent des préoccupations liées au rendement, à la conduite professionnelle, à la santé ou à la sécurité.

DOMAINE 6 : Sécurité culturelle et soins axés sur la communauté

Portée : S'assurer que les étudiants comprennent les préjudices coloniaux, la lutte contre le racisme et la responsabilité relationnelle afin d'offrir des soins de santé bucco-dentaire sécuritaires, respectueux de la culture et inclusifs aux communautés autochtones et aux groupes ayant droit à l'équité. Le programme doit promouvoir l'humilité culturelle et la sensibilisation aux différentes visions du monde, tout en offrant des expériences d'apprentissage en partenariat avec les détenteurs de droits autochtones et les groupes ayant droit à l'équité.

Norme 6.1 – Sécurité et humilité culturelles Les étudiants comprennent les concepts de sécurité et d'humilité culturelles ainsi que les répercussions de la colonisation et du racisme systémique sur les soins de santé bucco-dentaire des communautés autochtones et des groupes ayant droit à l'équité.	
Résultat 6.1.1 – Sécurité culturelle dans le programme d'études Le programme intègre les notions de sécurité et d'humilité culturelles à l'ensemble du programme d'études et évalue la capacité des étudiants à appliquer ces concepts et à faire preuve d'autoréflexion dans des contextes professionnels et de soins aux patients.	Preuves requises 1. Formation du corps professoral sur les concepts de sécurité et d'humilité culturelles. 2. Harmonisation du programme d'études, du plan de cours et des programmes indiquant où sont enseignées les notions de spécificité culturelle, de compétence culturelle, de santé des Autochtones, de lutte contre le racisme, d'histoire coloniale et de ses préjudices, des soins tenant compte des traumatismes et de l'équité en matière de santé. 3. Grilles d'évaluation et méthodes permettant d'évaluer la compréhension et la mise en pratique par les étudiants des soins respectueux des différences culturelles, de l'autoréflexion critique, de la responsabilité relationnelle et de la réceptivité aux priorités des patients et de la communauté.
Résultat 6.1.2 – Accès à des ressources adaptées à la culture Le programme donne accès à des ressources adaptées au contexte culturel (expertise humaine et/ou documents écrits) afin d'aider les étudiants à mieux comprendre l'humilité culturelle et à offrir des soins respectueux des différences culturelles.	Preuves requises 1. Politiques et pratiques qui reconnaissent atténuent et évitent explicitement la charge culturelle des étudiants, du corps professoral et du personnel autochtones, y compris les processus de rémunération, de reconnaissance de la charge de travail, de participation volontaire et d'accès au soutien lorsque des apprenants ou des membres du personnel autochtones sont victimes de discrimination ou de racisme fondé sur l'identité. 2. Ressources pédagogiques actuelles portant sur le contexte sociohistorique, la santé des Autochtones, la diversité des communautés, la sécurité culturelle et l'impact des inégalités systémiques sur la santé bucco-dentaire. 3. Participation officielle ou dûment documentée des aînés, des détenteurs de savoir, des éducateurs communautaires ou d'autres experts en la matière, y compris le consentement, la clarification des rôles, la reconnaissance, les honoraires ou la rémunération, ou d'autres ententes, selon le cas.
Norme 6.2. – Soins respectueux de la culture Les étudiants démontrent qu'ils possèdent les connaissances, les compétences, la capacité de réflexion et les comportements professionnels leur permettant de fournir des soins de santé bucco-dentaire respectueux de la	

culture, tenant compte des traumatismes, fondés sur l'équité, reconnaissant la dignité et accessibles.	
Résultat 6.2.1 – Soins cliniques respectueux de la culture Le programme offre aux étudiants des occasions adaptées au contexte de prodiguer des soins respectueux de la culture.	Preuves requises 1. Sondages de satisfaction auprès des patients ou des partenaires communautaires portant sur le respect culturel, la confiance et la communication pendant les soins.
Résultat 6.2.2 – Environnements d'apprentissage respectueux des différences culturelles Le programme favorise un environnement d'apprentissage dans lequel les étudiants, le corps professoral et le personnel sont respectés et soutenus. Des mécanismes sont en place pour prévenir, signaler, aborder et surveiller le racisme, la violence latérale, le harcèlement, la discrimination, les représailles, les tâches imposées en fonction de la culture et d'autres abus de pouvoir.	Preuves requises 1. Politiques et procédures de signalement portant sur le racisme, la violence latérale, la discrimination, le harcèlement, les représailles, la sécurité culturelle et les tâches imposées en fonction de la culture, accompagnées d'un soutien aux personnes touchées. 2. Registres sur la manière dont les signalements font l'objet d'enquêtes, sont résolus et utilisés aux fins d'amélioration.
Norme 6.3 – Engagement communautaire Les étudiants participent à un apprentissage ancré dans la communauté et à un apprentissage expérientiel, en collaboration avec des groupes ayant droit à l'équité, afin de façonner leurs expériences d'apprentissage.	
Résultat 6.3.1 – Partenariat communautaire Le programme établit des partenariats réciproques externes avec des groupes communautaires, autochtones et/ou ayant droit à l'équité afin d'offrir aux étudiants des occasions de participer à des services communautaires.	Preuves requises 1. Registres attestant d'un engagement et d'un partenariat durables avec des établissements de soins de santé externes, des communautés ou des organismes de services publics, des centres de santé autochtones ou des représentants en lien avec les activités du programme.
Résultat 6.3.2 – Apprentissage communautaire et sensibilisation Le programme facilite la mise en place d'activités communautaires et de sensibilisation auxquelles les étudiants peuvent participer de manière réaliste, compte tenu du contexte géographique et des capacités du programme et de la communauté.	Preuves requises 1. Activités de sensibilisation clinique ou éducative adaptées au contexte géographique, à la profession, aux ressources et aux capacités des étudiants du programme. 2. Évaluation de la participation des étudiants aux activités de sensibilisation. 3. Rétroaction des partenaires communautaires sur la participation des étudiants, la qualité des relations, les avantages, les difficultés et les possibilités d'amélioration.
Norme 6.4 – Équité en matière de santé et défense des droits Les étudiants intègrent les principes d'équité en santé bucco-dentaire, de défense des droits et de réconciliation à leur pratique professionnelle, dans les limites de leur champ d'exercice.	
Résultat 6.4.1 – Formation sur la vérité et la réconciliation Le programme intègre les appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR) et prépare les étudiants à expliquer en quoi ces appels éclairent leur pratique clinique et professionnelle quotidienne.	Preuves requises 1. Harmonisation du programme d'études indiquant les moments où sont enseignés et évalués les appels à l'action pertinents de la CVR, les préjudices coloniaux dans les soins de santé, le racisme envers les Autochtones et les responsabilités en matière de réconciliation. Remarque : Les appels à l'action pertinents de la CVR relevant du

	domaine de la santé sont les numéros 18 à 24. Consultez le document d'orientation pour obtenir des renseignements précis.
Résultat 6.4.2 – Défense des droits et solidarité Le programme prépare les étudiants à repérer les inégalités dans les systèmes de santé bucco-dentaire, à réfléchir à leurs responsabilités professionnelles et à formuler ou à entreprendre des actions responsables de défense des droits et de solidarité qui favorisent un accès équitable, la dignité et des soins respectueux de la culture.	Preuves requises 1. Activités d'apprentissage au cours desquelles les étudiants peuvent cerner une inégalité systémique ou liée à l'accès aux soins et peuvent communiquer et/ou entreprendre des actions de solidarité ou de défense des droits.

Annexes contenant des renseignements propres au programme ou à la profession

Remarque : Des renseignements propres à chaque profession ont été inclus dans cette 2^e ébauche aux fins d'information et de consultation uniquement en vue de faciliter l'examen et la formulation de commentaires. Ce contenu figurera dans le document d'orientation.

Les annexes contiennent les renseignements propres à la profession et à l'administration qui accompagnent les normes. Chaque annexe regroupe en un seul endroit les renseignements qui s'appliquent aux résultats attendus dans l'ensemble de la norme, accompagnés de notes relatives à son programme ou à sa profession.

Annexe A – Assistance dentaire

Les programmes d'assistance dentaire mènent généralement à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme, et la formation clinique y est considérablement plus courte que dans les autres professions visées par les normes de la CADC. Les points suivants décrivent les aspects pour lesquels les normes s'appliquent précisément aux programmes d'assistance dentaire :

1. Résultat 1.1.4 – Pratiques sécuritaires en radiographie

Dans les programmes d'assistance dentaire, les étudiants produisent et évaluent des images radiographiques dans les limites autorisées par l'administration (BNEAD DD 5.2.3); toutefois, la prescription et l'interprétation des radiographies relèvent de la responsabilité du dentiste.

2. Résultat 3.1.2 – Harmonisation du programme d'études et du contenu

Les programmes d'assistance dentaire doivent assurer la correspondance entre leur programme d'études et la Description des domaines d'assistance dentaire du Bureau national d'examen d'assistance dentaire (BNEAD). Les programmes d'études, les expériences d'apprentissage clinique et les stratégies d'évaluation doivent être harmonisés avec les compétences nationales actuelles d'admission à la profession établies par le BNEAD, ainsi qu'avec toute exigence réglementaire provinciale ou territoriale supplémentaire applicable aux diplômés. Tout programme qui établit une correspondance entre les programmes d'études et les critères d'évaluation du BNEAD peut la réutiliser; aucune duplication de cette harmonisation n'est prévue.

3. Résultat 3.2.2 – Corps professoral qualifié et supervision clinique

La personne qui dirige ou coordonne un programme d'assistance dentaire doit détenir au minimum un diplôme pertinent en sciences de la santé. Dans un programme où les deux postes sont distincts ou désignés par des titres différents, le programme doit expliquer ses exigences de qualification à la CADC afin de les clarifier, notamment lorsque l'un des postes relève de l'autre.

4. Résultat 3.4.1 – Environnement de recherche et activités académiques du corps professoral

L'environnement et les activités académiques des programmes d'assistance dentaire peuvent inclure des travaux de recherche en éducation, en recherche appliquée ou en amélioration de la qualité. **Un programme de recherche officiel n'est pas requis.** Les données doivent démontrer l'engagement continu du corps professoral dans des activités académiques pertinentes pour le programme et la profession. Voici quelques exemples :

- Projets de recherche appliquée et d'amélioration de la qualité
- Activités visant à élaborer et à réviser les programmes d'études
- Activités visant à améliorer le programme d'études et la formation clinique
- Formation professionnelle continue et mise à jour des certifications

- Participation à des associations professionnelles et à des congrès
- Initiatives d'innovation en matière d'enseignement et d'apprentissage

5. Résultat 3.4.2 – Participation des étudiants à la recherche et aux activités académiques

Les programmes d'assistance dentaire peuvent favoriser l'engagement des étudiants dans des activités académiques et fondées sur des données probantes, notamment par l'intermédiaire de projets, de présentations et d'initiatives d'amélioration de la qualité menées au sein du programme. Ces programmes offrent aux étudiants des occasions de perfectionner des compétences en recherche et en pratique fondée sur des données probantes.

2e Version

Annexe B – Hygiène dentaire

Les programmes d'hygiène dentaire mènent à l'obtention d'un diplôme collégial ou d'un baccalauréat; les diplômés passent l'Examen de certification nationale en hygiène dentaire (ECNHD) et s'inscrivent auprès de l'ordre professionnel provincial. Les points suivants décrivent les aspects des normes qui s'appliquent précisément aux programmes d'hygiène dentaire :

1. Résultat 1.1.4 – Pratiques sécuritaires en radiographie

Dans les programmes d'hygiène dentaire, les étudiants réalisent des radiographies au besoin (CoCAPHD G.1.8), les autorisations d'exposition étant définies par la réglementation provinciale. Dans le cadre des programmes menant à un baccalauréat en hygiène dentaire, les étudiants peuvent prescrire, réaliser, interpréter et évaluer des images radiographiques dans le respect de la réglementation provinciale. Les étudiants en hygiène dentaire utilisent les instruments et l'équipement de manière sécuritaire et efficace (CoCAPHD G.4.3).

2. Résultat 3.1.2 – Harmonisation du programme d'études et du contenu

Les programmes d'hygiène dentaire harmonisent leur programme d'études avec les Compétences canadiennes d'admission à la profession d'hygiéniste dentaire (CoCAPHD). Le programme d'études, les expériences d'apprentissage clinique et les stratégies d'évaluation doivent être adaptés selon la version actuelle des CoCAPHD. Ces dernières regroupent 22 compétences réparties en sept domaines, intégrées selon le processus de soins de l'ADPAE, chaque compétence étant assortie d'un niveau de maîtrise. ADPAE signifie analyse, diagnostic, planification, application et évaluation.

3. Résultat 3.2.2 – Corps professoral qualifié et supervision clinique

La personne qui dirige ou coordonne un programme d'hygiène dentaire doit détenir au minimum un baccalauréat ès sciences (BSc), un baccalauréat en hygiène dentaire (BDH) ou d'un diplôme équivalent en sciences de la santé. Dans un programme où les deux postes sont distincts ou désignés par des titres différents, le programme doit expliquer ses exigences de qualification à la CDAC, notamment lorsque l'un des postes relève de l'autre.

4. Résultat 3.4.1 – Environnement de recherche et activités académiques du corps professoral

Les programmes d'hygiène dentaire menant à un diplôme attestent que les activités de recherche ou académique du corps professoral sont conformes au mandat de recherche de l'établissement qui délivre le diplôme. Les programmes de diplôme en hygiène dentaire attestent que les activités académiques peuvent inclure des travaux de recherche pédagogiques, appliqués ou axés sur l'amélioration de la qualité. **Un programme de recherche formel n'est pas requis pour les programmes menant à un diplôme.** Voici quelques exemples :

- Recherche appliquée en santé bucco-dentaire et en santé publique
- Initiatives d'amélioration de la pratique clinique et de la qualité
- Projets de recherche pédagogique, de renouvellement et d'élaboration de programmes d'études
- Innovations en matière d'évaluation des étudiants et d'évaluation clinique
- Activités de recherche interprofessionnelles, communautaires ou axées sur la promotion de la santé

5. Résultat 3.4.2 – Participation des étudiants à la recherche et aux activités académiques

Les programmes d'hygiène dentaire offrent des possibilités de recherche et d'activités académiques qui appuient la compétence B.3 des Compétences canadiennes d'admission à la profession, permettant ainsi aux étudiants d'utiliser diverses méthodes de sondage, notamment en participant à des activités de recherche. Le programme veille à ce que ces possibilités soient adaptées à l'admission à la profession.

Annexe C – Dentisterie

Les programmes de dentisterie mènent à l'obtention d'un diplôme universitaire de DDS ou de DMD; les diplômés obtiennent leur certification du Bureau national d'examen dentaire (BNED) du Canada et leur permis d'exercice provincial. Les points suivants précisent les aspects des normes qui s'appliquent précisément aux programmes de dentisterie :

1. Résultat 1.1.4 – Pratiques sécuritaires en radiographie

Dans les programmes de dentisterie, les étudiants doivent mettre en pratique l'ensemble des techniques radiographiques, y compris la prescription, la réalisation et l'interprétation de radiographies, ainsi que la prescription d'imagerie par tomodensitométrie volumique à faisceau conique (TVFC), au niveau « enseigné et évalué ».

2. Résultat 3.1.2 – Harmonisation du programme d'études avec le contenu

Les programmes de dentisterie harmonisent leur programme d'études avec les connaissances, compétences et aptitudes (CCA) d'un praticien dentaire débutant au Canada, comme élaborées par la Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire (FCORD). Les programmes doivent harmoniser leur programme d'études, leurs expériences d'apprentissage clinique et leurs stratégies d'évaluation avec la version actuelle des connaissances, compétences et aptitudes (CCA) d'un praticien dentaire débutant au Canada. Ce document énumère 47 CCA réparties en trois groupes, accompagnées d'indicateurs précisant le niveau minimal que tous les diplômés doivent atteindre.

3. Résultat 3.2.2 – Corps professoral qualifié et supervision clinique

Le doyen ou la doyenne de la faculté de médecine dentaire ou la personne qui dirige l'école ou le collège de médecine dentaire doit être titulaire au minimum d'un diplôme de DMD ou de DDS, ou d'un diplôme équivalent en sciences de la santé.

4. Résultat 3.4.1 – Environnement de recherche et activités académiques du corps professoral

Les programmes de dentisterie démontrent que la recherche fait partie intégrante de la mission de la faculté ou de l'école et que le programme maintient un programme de recherche actif, conforme au mandat de recherche de l'institution mère. Les membres du corps professoral bénéficient de temps de recherche dédié et d'un soutien de l'établissement à cet effet. Voici quelques exemples de preuves requises :

- Stratégie de recherche du programme et structure de direction de la recherche (directeur de recherche, doyen associé responsable de la recherche ou comité de recherche)
- Activités et projets de recherche, subventionnés ou non, sur une période de cinq ans
- Pourcentage de temps consacré à la recherche par les membres du corps professoral
- Description des projets de recherche, y compris les collaborations, les travaux au sein de comités, les publications et les communications présentées lors de congrès
- Développement de brevets et innovation en matière de propriété intellectuelle

5. Résultat 3.4.2 – Participation des étudiants à la recherche et aux activités académiques

Les programmes de dentisterie offrent à tous les étudiants des possibilités de recherche encadrée, présentent les principes de la recherche et proposent des options au-delà de la formation de base en recherche afin de favoriser un engagement plus profond dans la recherche et les activités académiques.